

Service des délégations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1972)**

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SERVICE DES DÉLÉGATIONS

En 1972, le Service des délégations a traité environ 350 offres de services écrites.

En liaison avec l'Institut Henry-Dunant, il a organisé quatre cours d'introduction, d'une durée de plusieurs jours chacun, qui se sont déroulés au Centre de rencontres de Cartigny (Genève): 108 candidats-délégués y ont participé, dont 39 appartenant au « Groupe pour les missions internationales » (GMI), dirigé à Berne par M. René deWatteville. Quatre autres cours, axé plus spécialement sur les activités du CICR dans le sous-continent asiatique, ainsi qu'un séminaire sur l'Indochine, ont également eu lieu: 32 et 14 personnes y ont respectivement participé.

Ces cours visent à familiariser les délégués avec l'organisation du CICR, le caractère des missions qu'ils pourraient être amenés à entreprendre ainsi qu'à leur fournir des informations générales sur les Conventions de Genève et leur application pratique.

L'attitude des délégués au cours de ces séminaires, l'intérêt qu'ils portent aux problèmes exposés ainsi que les entretiens qu'ils devront systématiquement avoir avec les cadres du CICR permettent d'assurer une sélection qui devra être confirmée pendant le premier semestre de mission sur le terrain.

L'année 1972 a vu le départ sur le terrain de 67 délégués ainsi préparés (dont 4 médecins), de 26 délégués ayant déjà effectué une ou plusieurs missions (dont 7 médecins) et de 18 membres du GMI (dont 15 médecins).

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

En mars 1971, le CICR et la Ligue avaient envoyé conjointement à toutes les Sociétés nationales une note d'information concernant les radiocommunications de la Croix-Rouge et visant à établir un réseau d'urgence sur le plan national et international. A la fin de 1972, les Sociétés nationales des 25 pays suivants avaient obtenu un indicatif radio avec l'autorisation d'utiliser les fréquences du CICR en cas de besoin: Bangladesh, Bolivie, Costa Rica, Equateur, Espagne, Guatemala, Honduras, Inde, Israël, Jordanie, République khmère, Laos, Liban, Nicaragua, Pakistan, Panama, Pays-Bas,